

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIAS Département du Lot-et-Garonne

L'an deux mille vingt, le sept Juillet, à 20 heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à BIAS, dans la salle du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressé par le maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M Jean-Pierre SEUVES, Maire.

Date de Convocation du conseil municipal : 2 juillet 2020

Étaient Présents : M SEUVES Jean-Pierre – M MOURGUES Pascal – Mme NICODEMO Hélène – M LLOPIS Xavier Mme BOTTEGA Josiane – M ACCARD Jean-Pierre – Mme LOUGRAT Brigitte – Mme PLANQUES Catherine - M CAMBROUSE Philippe – Mme GUILLAUME Sylvie – Mme PEREIRA Simone – M AUREILLE Jean-Luc - Mme BOQUET Laurence – Mme DOS REIS Palmira – M AIT CHALAL René – M CAMINADE Fabrice – M GAYAUD Mathieu – M LELAURAIN Damien – Mme CASSOU Émilie – M GOUVAZE Jean-Pierre – Mme JARRY Amandine – Patricia SAUER -

formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 23 membres.

Était excusée : Mme Dominique ABBY OKOBE a donné pouvoir à M Jean-Pierre ACCARD

M Philippe CAMBROUSE a été désigné comme secrétaire de séance.

M le Maire demande d'observer une minute de silence à la mémoire de Mme Mélanie LEMEE, gendarme, victime d'un accident de la route à Port Sainte Marie.

APPROBATION DE LA SEANCE DU 25 JUN 2020

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 25 Juin 2020

BUDGET PRIMITIF 2020

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M Jean-Pierre SEUVES, Maire vote les propositions nouvelles du budget de l'exercice 2020 :

Fonctionnement :

Dépenses	3 832 632,00 €
Recettes.....	3 832 632,00 €

Investissement :

Dépenses.....	1 463 000,00 €
Recettes	2 618 380,00 €

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés :

• **APPROUVE** le budget primitif 2020 tel que présenté.

CONVENTION COMMUNE/ASSOCIATION LOISIRS JEUNESSE BIAS
SUBVENTION et PARTICIPATION PERISCOLAIRE 2020

M Pascal MOURGUES et Mme Héléna NICODEMO ne prennent pas part au vote

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** de signer une convention entre la Commune de Bias et l'Association Loisirs Jeunesse de Bias relative à l'attribution d'un concours financier pour l'année 2020
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer cette convention.
- **DECIDE** de verser une participation à l'Association Loisirs Jeunesse de Bias d'un montant de 132 462 euros comprenant les dépenses ALSH et PERISCOLAIRE

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents et représentés

- **DESIGNE** pour siéger à la commission communale :

Mme PLANQUES Catherine - Mme GUILLAUME Sylvie - Mme PERREIRA Simone -
M. GOUVAZE Jean-Pierre - Mme JARRY Amandine

Séance levée à vingt et une heures

Bias, le 13 juillet 2020
le Maire,

Jean-Pierre SEUVES